



**Réunion *Sauvons l'Europe* – Collectif Ile-de-France
du mardi 24 juin 2008 sur l'immigration et la directive "retour"**

Invité : Jean-Louis MALYS, secrétaire national de la CFDT

Fabien CHEVALIER

Les citoyens européens représentent 5% de la population mondiale. De plus l'Europe connaît des problèmes de vieillissement de sa population, d'où un recours obligatoire à l'immigration, surtout si on veut conserver notre système social. La politique d'immigration est un des grands clivages qui perdure entre la droite et la gauche.

Jean-Louis MALYS

Il n'existe pas de doctrine finalisée à la CFDT sur les questions d'immigration. L'organisation syndicale n'est pas une association de défense des immigrés. Leur démarche prend en compte le monde du travail.

Est-ce que la France est un exemple au niveau européen concernant l'immigration? Chaque pays a une histoire différente face à l'immigration. La France est un vieux pays d'immigration. Mais ce dernier est secoué par la xénophobie, le racisme. L'Allemagne est le premier pays d'immigration en Europe. L'Espagne, l'Italie, la Grèce, le Portugal et l'Irlande étaient des pays d'émigration qui se sont transformés en pays d'accueil d'immigrants. L'immigration a contribué à l'accroissement de la richesse de ces pays.

Différents modèles d'intégration se sont construits:

- Le modèle français républicain reprend l'idée d'une intégration de chaque individu. Cela se traduit par l'intégration de ces nouveaux arrivants dans la communauté.
- Le modèle anglo-saxon a pour but d'intégrer la communauté et non pas directement l'individu.

Il convient de remarquer le rapprochement de ces modèles théoriques. Il ne s'agit pas d'un combat de modèles. Tous ces modèles sont en difficulté. Il est donc nécessaire de les revisiter.

Il est loisible de remarquer l'absence d'espace politique au niveau européen pour évoquer ces questions d'immigration. Finalement on s'accorde sur le plus petit dénominateur commun, ce qui touche le moins aux souverainetés nationales : la directive "retour".

Mais la présence de l'extrême droite est toujours réelle. On peut constater un réflexe de xénophobie, et pas qu'à droite... (cf. l'affiche avec le plombier polonais). Toutefois, le phénomène d'immigration est inévitable. Ces phénomènes migratoires auront lieu mais on fait croire à une immigration 0.

On constate une pression démographique des pays du sud mais un vieillissement des pays du nord. L'immigration est l'une des solutions pour remédier à ces problèmes. La Chine va aussi rencontrer ces problèmes en raison de l'enfant unique.

Il apparaît que les candidats à l'immigration ne sont pas les plus pauvres.

La technologie de la communication permet de se déplacer facilement. La planète devient plus petite par l'intermédiaire d'internet. En outre, les écarts de richesse entre pays existent toujours. Tout cela se traduit par une augmentation de l'immigration.

Toutefois, la mobilité dans le monde concerne seulement 3 % de la population mondiale. Il s'agit surtout d'une mobilité sud-sud.

Deux millions de français vivent à l'étranger.

Quelles sont les différentes sources d'immigration?

Les facteurs d'immigration sont multiples :

- Les demandeurs d'asiles. Toutefois, les conditions d'accueil en France ont été durcies.
- Les étudiants
- Le regroupement familial mais on constate aussi un durcissement des politiques familiales
- L'immigration d'économie légale : elle représente environ 10 000 personnes. Cette immigration du travail est en réalité une immigration familiale déguisée.
- L'immigration clandestine. Cette dernière est difficile à mesurer.

A noter que la majorité des clandestins entre sur le territoire légalement et devienne par la suite des sans-papiers. Comme c'est de plus en plus difficile et lourd d'entrer sur le territoire, une fois qu'on y est, on ne repart pas de peur de ne pouvoir revenir.

La directive retour :

La directive retour a suscité beaucoup de débat au sein de la CFDT.

L'Europe est considérée comme une source de répression contre les immigrés.

Cette directive contient des normes minimales telle que la limitation à 18 mois de rétention avant le retour dans le pays d'origine. Par ailleurs, cette directive permet la reconduite à la frontière des immigrés mineurs dans certains pays qui ne sont pas forcément leur pays d'origine. Les immigrés qui sont arrêtés dans un pays de la communauté peuvent être bannis jusqu'à 5 ans de l'Union européenne.

Cette directive est le fruit d'un compromis mais constitue un danger.

Débat

Le refus d'obtention d'un visa d'un pays entraîne par conséquent le refus d'une autre demande dans un autre pays européen. Les visas pour l'espace Schengen sont centralisés.

La directive retour autorise un bannissement qui peut aller jusqu'à 5 ans. Les critères de bannissement ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre.

Les sans papiers sont perçus comme des criminels potentiels. Ils portent en eux la criminalité. Ce phénomène s'aggrave.

Quels sont les points positifs de cette directive?

Elle a mis en place la durée légale de rétention à 18 mois. 4 pays n'ont pas de durée légale concernant la période de rétention.

Cette directive met en valeur la volonté de l'Europe d'harmoniser les règles d'expulsion des étrangers.

Elle instaure un contrôle judiciaire obligatoire. Dans certains pays, il n'y a aucun contrôle judiciaire concernant les mesures d'expulsion, que des contrôle administratifs.

Chaque pays doit dresser une liste d'ONG pouvant visiter les centres de rétention.